



N° CG 2006/III – 3^e/19
Séance du 23 juin 2006

Transfert de propriété et de gestion de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de faire acte de candidature commune avec la Communauté de Communes de l'Ile Napoléon pour la reprise de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim au 1^{er} janvier 2007,
- ❖ Décide de constituer à cet effet, entre le Département du Haut-Rhin et la Communauté de Communes de l'Ile Napoléon, un syndicat mixte qui deviendra propriétaire du foncier et des installations de l'aérodrome,
- ❖ Décide de participer à hauteur de 30 % à cette structure syndicale,
- ❖ Donne délégation à la Commission Permanente pour l'approbation des statuts du syndicat mixte et tous les actes pour sa mise en oeuvre, l'organisation du transfert de l'aérodrome de Mulhouse et le suivi de ces dossiers,
- ❖ Autorise le Président à signer tous les actes et documents afférents à la reprise de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim et au syndicat mixte prévu à cet effet.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet **27 JUIN 2006**
Publication **30 JUIN 2006**
Pour le Président du Conseil Général
(par délégation)



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER